

ASSISES DE LA MOBILITÉ

BUREAU NATIONAL, AIX-EN-PROVENCE,
LE 6 MARS 2018



UNE TRIBUNE AUX COMPAGNIES AÉRIENNES

Les assises de la mobilité du transport aérien devraient s'ouvrir le 20 mars prochain. Contrairement aux assises de la mobilité qui se sont déroulées à l'automne, celles-ci ne devraient pas être ouvertes au public. La présence des lobbies agressifs sera donc prépondérante.

BILAN RAPIDE DES ASSISES DE LA MOBILITÉ

Les assises de la mobilité, lancées le 19 septembre 2017 par le Premier ministre et closes le 13 décembre, n'auront permis que d'effleurer le vaste sujet des transports.

En à peine trois mois, le gouvernement a initié plusieurs ateliers avec des experts, parfois la participation du public et bien souvent en écartant ou limitant la place des organisations syndicales. Les enjeux sociaux des transports ont été écartés du débat afin de se concentrer sur l'innovation, l'intermodalité, la sécurité, l'empreinte environnementale... Même si ces sujets sont importants, les questions sociales concernant ceux qui agissent au quotidien pour le transport le sont tout autant. Le modèle économique des différents modes de transport n'a guère été

abordé lui non plus.

La durée de ces assises, les thèmes abordés et les acteurs en présence donnent à penser que la plupart des conclusions étaient déjà soit écrites soit largement identifiées. La concordance avec le rapport Spinetta sur le transport ferroviaire laisse songeur sur la méthode employée (semblant de dialogue, avance à marche forcée) et les objectifs.

Et c'est sur ces bases que les assises du transport aérien, demandées essentiellement par les entreprises du secteur, vont être lancées. Les perspectives ne sont sans doute pas plus enthousiasmantes pour les travailleurs du transport aérien que pour ceux des autres modes de transport.

QUE POUVONS-NOUS ATTENDRE DES ASSISES DU TRANSPORT AÉRIEN

Préparées en huis-clos entre services de la DGAC et représentants patronaux des compagnies, ces assises ne cessent d'inquiéter sur leurs incidences, tant vis à vis des usagers que des salariés (DGAC comprise !) du transport aérien.

Un atelier dédié à la performance de la navigation aérienne, annoncé par le DSNA, permettra aux entreprises de faire assaut de démagogie et de mensonges sur les coûts, avec en ligne de mire les objectifs de performance européens (RP3).

Le droit de grève devrait être également abordé. Les compagnies françaises (qui considèrent insuffisante pour leurs personnels la loi Diard de

déclaration préalable !) auront là une tribune pour relayer la demande, portée au niveau européen, d'instauration de la déclaration préalable pour les contrôleurs.

L'objectif des entreprises, fidèlement servi par l'administration, est de tendre, sous couvert de compétitivité et de reconquête de parts de marché, vers le modèle social des low-cost et des compagnies du Golfe. Seule la mobilisation, sous différentes formes, pourra faire obstacle à la généralisation des pratiques sociales d'un autre temps de ces compagnies imposant leurs coûts bas, à coup de dérégulation et de moins-disant social.

Les assises du transport aérien vont offrir une tribune aux lobbies des compagnies. La frénésie libérale qui les anime semble rencontrer un accueil de plus en plus favorable auprès du gouvernement et de l'administration. L'USAC-CGT pèsera de tout son poids pour préserver tous les droits de tous les agents de la DGAC et pour les mettre à l'abri de cette vague destructrice des acquis sociaux.